



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 26 septembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 16 septembre 2022

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 56

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 3

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Bruno DAVID
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Vincent TESTORI	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Axel SIBERT
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Madame Mélanie BALSON	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Kildine BATAILLE	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Delphine BLAYA	Monsieur David HAEGY	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Christophe AVENA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Ludmila MONTEIRO	

Membres absents :

Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL
HASSOUNI
Monsieur Marien LOVICHY pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Christine
MARTIN

OBJET : SOLIDARITE**Dispositif EMAS (Equipe Mutualisée Acodège SDAT) - Subvention 2022**

La création d'une unité d'intervention à domicile en santé mentale fait partie des fiches action prioritaires du Contrat Local de Santé (CLS) de Dijon métropole.

Le dispositif EMAS (Equipe mutualisé Acodege SDAT), porté par les associations Acodège et SDAT, est ainsi expérimenté depuis octobre 2019.

Composée d'un travailleur social, d'un infirmier et d'un psychologue, l'équipe a pour mission d'aller au devant des personnes en souffrance psychique habitant en logement autonome et de proposer un accompagnement permettant leur inscription dans les dispositifs de droit commun et la mise en oeuvre d'un parcours de soins.

Expérimenté dans un premier temps pendant 15 mois, le projet a été prorogé en 2021, les résultats de l'évaluation ayant montré que celui-ci répondait à un besoin du territoire.

Le dispositif EMAS est soutenu par 13 partenaires financeurs organisés en 3 catégories : l'Etat, les Collectivités territoriales (dont Dijon métropole et la Ville de Dijon) et les bailleurs sociaux. La SDAT est l'entité administrative collectant les contributions de chacun.

Le comité de pilotage, réuni en décembre 2021, a permis d'arrêter le plan de financement 2022.

Il vous est ainsi proposé d'attribuer à la SDAT une subvention de 22 651 € pour l'année 2022 afin de participer au financement du dispositif EMAS, selon les modalités précisées dans la convention jointe en annexe.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

1 - **d'approuver** la convention à conclure entre Dijon Métropole, la Ville de Dijon et la SDAT, relative au financement du dispositif EMAS ;

2 - **d'autoriser** Monsieur le Maire à verser la subvention 2022 de 22 651 € à la SDAT pour le financement du dispositif EMAS ;

3 – **de prélever** les sommes sur le budget 2022 de la Ville de Dijon ;

4 - **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention et de l'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale;

5 - **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 3 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Président,
Monsieur REBSAMEN